



DONDELANGE
KEHLEN
KEISPELT MEISPELT
NOSPELT OLM

AVIS AU PUBLIC

EN MATIERE D'AMENAGEMENT COMMUNAL ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN

En application de l'article 29 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux définie par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13/12/1988, il est porté à la connaissance du public qu'en séance du 19/12/2025, numéro 8, le conseil communal a approuvé

- **le projet de lotissement n°229467 ayant pour objet le morcellement de la parcelle n°59/3922, d'une contenance de 37,10 ares, de nature « place occupée », située au lieu-dit « Rue du Cimetière », inscrite au cadastre de la commune de Kehlen, section C de Nospelt, en deux lots distincts, à savoir le lot n° 59/X1, d'une contenance de 6,45 ares et le lot 59/X2, d'une contenance indéfinie, demande introduite par M. Henri Robert LIPPERT.**

Le texte de cette décision avec les pièces à l'appui est à la disposition du public à la maison communale à Kehlen où il peut en être pris connaissance et pris copie sans déplacement.

En exécution de la loi modifiée du 21/06/1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif, à introduire par requête signée d'un avocat à la Cour, est ouvert contre la décision du conseil communal dans un délai de 3 mois de la présente notification.

Le présent avis est publié est affiché au tableau d'affichage officiel de la commune de Kehlen à partir du 31/12/2025. La décision du conseil communal, qui revêt un caractère réglementaire, devient obligatoire trois jours après sa publication par voie d'affiche dans la commune de Kehlen.

Kehlen, le 31/12/2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,
Félix Eischen



Le Secrétaire,
Marco Haas



Registre aux délibérations du conseil communal de la commune de Kehlen

Séance publique du 19 décembre 2025

Annonce publique de la séance et convocation des conseillers : 12 décembre 2025

Présents : MM. Eischen Félix, bourgmestre ; Bissen Marc et Molitor Max, échevins ;
MM. Bonifas Larry, Breden Guy, Mmes Frantzen Maryse, Geschwind Cheryl, Koch Natacha, MM. Kohnen Guy, Krecké Patrick, Mmes Meyer-Deitz Claudine, Noesen-Heintz Nathalie et M. Urbing Kevin, conseillers ;
M. Haas Marco, secrétaire communal

Excusés : /

Point de l'ordre du jour : 8

Objet : **Lotissement d'une parcelle dans la rue du Cimetière à Nospelt**

Le Conseil Communal,

Vu le projet de lotissement n°229467 établi par le géomètre officiel M. Sascha SERESSE auprès de l'Administration du cadastre et de la topographie, pour le compte de M. Henri Robert LIPPERT, en date du 25/07/2025 ;

Considérant que ledit projet de lotissement a pour objet le morcellement de la parcelle n°59/3922, d'une contenance de 37,10 ares, de nature « place occupée », située au lieu-dit « Rue du Cimetière », inscrite au cadastre de la commune de Kehlen, section C de Nospelt, en deux lots distincts, à savoir le lot n°59/X1, d'une contenance de 6,45 ares et le lot 59/X2 d'une contenance indéfinie, en vue de créer un nouveau lot à l'arrière de sa propriété ;

Précisant que l'INPA a déjà transmis son accord au morcellement avant l'introduction de la demande de celui-ci étant donné que la maison et la parcelle concernées sont classées comme patrimoine culturel national ;

Vu les règlements grand-ducaux du 08/03/2017 relatifs à l'aménagement communal et au développement urbain ;

Revu sa délibération du 22/11/2019, n° 1, portant adoption du projet d'aménagement général (PAG) de la commune de Kehlen, approuvée par la Ministre de l'Intérieur le 27/10/2020, référence 42C/012/2019, et par la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable en date du 17/01/2020, respectivement du 14/12/2020, référence 80985/CL-mb ;

Revu sa délibération du 22/11/2019, n° 2, portant approbation du plan d'aménagement particulier 'quartier existant' de la commune de Kehlen, approuvée par la Ministre de l'Intérieur le 27/10/2020, référence 18558/42C, PAG 42/012/2019 ;

Revu sa délibération du 03/02/2022, n° 16, portant approbation de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier 'quartier existant' de la commune de Kehlen (Réf.18558/PA1/42C) ;

Vu la loi communale modifiée du 13/12/1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

Approuve projet de lotissement n°229467 ayant pour objet le morcellement de la parcelle n°59/3922, d'une contenance de 37,10 ares, de nature « place occupée », située au lieu-dit « Rue du Cimetière », inscrite au cadastre de la commune de Kehlen, section C de Nospelt, en deux lots distincts, à savoir le lot n° 59/X1, d'une contenance de 6,45 ares et le lot 59/X2, d'une contenance indéfinie, établi par le géomètre officiel M. Sascha SERESSE auprès de l'Administration du cadastre et de la topographie pour le compte de M. Henri Robert LIPPERT.

Charge le collège échevinal de procéder à la publication de la présente décision conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux, définie par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13/12/1988.

A Kehlen, date qu'en tête.

Le conseil communal,
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Kehlen, le 19 décembre 2025

Le président,
Felix Eischen

Le secrétaire,
Marco Haas





ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE

Grand-Duché de Luxembourg

N° Mesurage	N° Affaire(s)	Commune(s)	Section(s)
2197	218966	Kehlen	C de Nospelt
		Levé par : Gilles Steinmetz Dessiné par : Joe Kuttner	Echelle : 1:500
		Le géomètre officiel : SERESSE Sascha Luxembourg, le 29.05.2025	Signature :

LEGENDE DES PARCELLES

Commune: Kehlen Section: C de Nospelt

Numéro	Nature	Occupation	Contenance			Nom(s)
			ha	a	ca	
59/3922	place (occupée)	bâtiment à habitation bâtiment agricole bâtiment agricole	37	10		LIPPERT Henri Robert
59/5279	place			35		Domaine public communal
59/5280	place			53		Domaine public communal
Numéro	Lieudit	Provenance des parcelles				
59/3922 59/5279 59/5280	Rue du Cimetière Rue d'Olm Rue du Cimetière	59/3922 (entier) Sans numéro cadastral Sans numéro cadastral				



REMARQUES :

- La légende des points et lignes peut être consultée sur www.cadastre.lu/fr/legende.
- Les parcelles figurant comme « place » sur ce plan ne peuvent être considérées comme « place à bâtrir » qu'après obtention de toutes les autorisations prévues par la loi.
- Ce plan est conforme aux procès-verbaux de bornage et de reconnaissance de limites en date du 30/08/2024 et du 02/09/2024.



ADMINISTRATION DU CADASTRE ET LA TOPOGRAPHIE

Grand-Duché de Luxembourg

N° Affaire(s)	Commune(s)	Section(s)
229467	Kehlen	B de Kehlen
	Levé par : Gilles Steinmetz Dessiné par : Joe Kullen	Echelle : 1:500
Le géomètre officiel : SERESSE Sascha Luxembourg, le 25/07/2025		

Les nouvelles parcelles 59/X1 et 59/X2 font partie de la parcelle 59/3922 inscrite au cadastre au nom de LIPPERT Henri Robert.

Le désenclavement de la parcelle 59/X1 est à assurer.
Après acte -> fusion des parcelles 60/4995 et 59/X1.

PROJET DE MORCELLEMENT

PROJET

LE PRESENT PLAN NE VAUT PAS PLAN A L'ACTE.
DES RECTIFICATIONS SONT ENCORE POSSIBLES.

**ACCORD POUR LE MORCELLEMENT
(PROPRIETAIRE)**

80

**ACCORD POUR LE MORCELLEMENT
(COMMUNE)**

A hand-drawn cadastral map showing land parcels and measurements. The map includes the following details:

- Parcel No. 7A: Located at the top left, with a measurement of 60/4996.
- Parcel No. 7: Located above No. 7A, with a measurement of 60/4995.
- Parcel No. 59/X1: A large rectangular parcel with a measurement of 59/X1 and a surface area of 6a 45ca.
- Parcel No. 59/X2: A smaller triangular parcel located below No. 59/X1, with a measurement of 59/X2 and the note "restant de la parcelle 59/3922".
- Parcel No. 52/4293: A long, narrow rectangular parcel located below No. 59/X1.
- Parcel No. 60/18: A small rectangular parcel located below No. 52/4293.
- Parcel No. 62/4223 et 4224: A small triangular parcel located between No. 59/X1 and No. 59/X2.
- Parcel No. 55/4964: A small rectangular parcel located at the bottom center.
- Parcel No. 62/4225: A small triangular parcel located between No. 59/X2 and No. 5.
- Parcel No. 63/4005: A small rectangular parcel located between No. 59/X2 and No. 5.
- Parcel No. 65/3561: A small rectangular parcel located below No. 5.
- Parcel No. 5: A small rectangular parcel located to the right of No. 5.
- Parcel No. 3: A small rectangular parcel located to the right of No. 5.
- Rue d'Olm CR104A: A street name located on the right side of the map.

The map also features several blue scribbles and signatures, including "No 59", "No 5", "No 3", and "Rue d'Olm CR104A".

Appartient à notre décision
du 19 décembre 2025, numéro 8.

Le conseil communal,



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration du cadastre
et de la topographie

EXTRAIT CADASTRAL

Date d'émission : 8 décembre 2025

Responsable : Romain SCLISIZZI

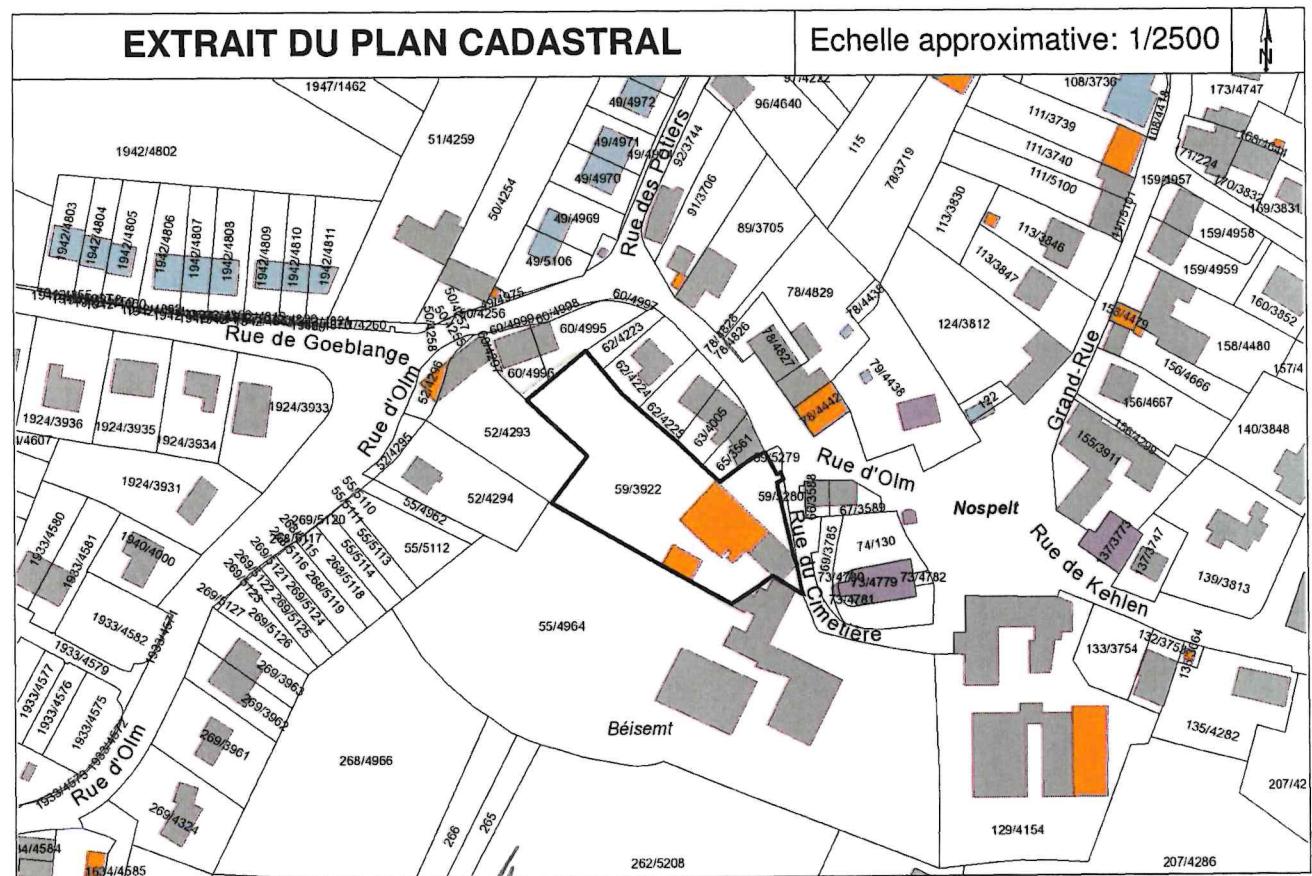
Commune : KEHLEN
Section : C de NOSPELT
No cadastral : 59 / 3922
Contenance : 37a10ca
Adresse : 2, Rue du Cimetière / L-8392 Nospelt

Lieu dit : Rue du Cimetière
Revenu bâti : 150
Mesurage(s) : 818, 1521, 2000, 2197

er

	Nature	Occupation(s)	R non-bâti	R bâti	Contenance
1	place (occupée)	bâtiment à habitation bâtiment agricole	25.97	150	37a10ca

Propriétaire	Quote-part	Usufruitier	Quote-part
Lippert, Henri Robert [9047 Ettelbruck]			



Appartient à notre décision
du 19 décembre 2025, numéro 8.

Le conseil communal,

Woesen *J. G.* *Fautz*